

Minutes Guillaume Pendaries, Villemur, Adhg, 3E 21767 f° C, PH/JCHR7734

Division Pendaries, Pendaries et hoirs de Pendaries

Par contrat reçu par Me Timbal, notaire de Villemur, le 24.07.1606, Raymond, Anthoine et Jean PENDARIES, frères fils à + Anthoine des Filhols se sont associés. Ledit Ramond (sic.) x Anthoinette RIVIERE.

Le 22.05.1617, après 10 ans ont résolu diviser leurs biens, division interrompue par la mort de Raymond PENDARIES. Ladite Anthoinette RIVIERE tutrice et administratrice des biens et personnes de Jean, Guillaume, Gaspard, Marie, Guilhalme et Jeanne PENDARIES ses enfants et dud. Raymond selon pouvoir donné par testament dud. Raymond retenu par Anthoine Timbal, les an et jour y contenus. Jeanne MIQUELLE épouse de + Anthoine (PENDARIES), ce dernier ayant testé en sa faveur. Lesd. Anthoine et Jean PENDARIES la logeront. Présent notamment : Gaspard RIVIERE, procureur au présidial de Toulouse, frère de lad. RIVIERE.

jch 25.03.2005